

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Directeur général Dr Abdou DIOUF

ORIENTATIONS

Directeur général adjoint

Dr Momath CISSE

COORDINATION DE LA REDACTION

Conseiller en charge des Situations économiques et sociales

Elhadji Omar SENGHOR

Directeur des statistiques économiques et de la comptabilité nationale

Mamadou Ngalgou KANE

Directeur des statistiques démographiques et sociales

Atoumane FALL

COMITE DE REDACTION

Chapitres	Rédacteurs
TERRITOIRE	Boubacar DIOUF
POPULATION	Aby Mody DIOP/Daouda DIOP
OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT	Babacar GUEYE
TRAVAIL - EMPLOI	Moussa SALL/Manga NDIAYE
REVENUS – SALAIRES	Thierno Birahim NIANG/Binetou DIALLO BATHILY/ Ngoné MBAYE
LOGEMENT, EQUIPEMENT DES MENAGES ET ACCES à INTERNET	Mamadou DIOP
EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	Alioune Badara DIAGNE
PROTECTION SOCIALE	Moussa SALL
JUSTICE	Ngor KABE
SANTE	Fatou DIOUF/Bouye BA
POPULATION VULNERABLE	Aïda Ngom DIOP/Tidiane KAMARA
ENSEIGNEMENT – EDUCATION	Ousseynou NDIAYE/Ibrahima BALDE/Bouye BA
CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	Ibrahima BAH
COMPTES ECONOMIQUES	Khadim SOURANG/Ndoffene DIOUF/Ndeye Ma- rème dite Maguette DIOP
SITUATION FINANCIERE	Iphygénie SARR
FINANCES PUBLIQUES	Mamadou DIA/Elhadji TINE/Ngoné MBAYE/Bouba- car BALDE/Bouye BA
ECHANGES EXTERIEURS	Bassirou DIOUF/ Ismaïla DIALLO
ENTREPRISES	Moustapha SAMB/Thierno Birahim NIANG
AGRICULTURE	Ndèye Khoudia Laye SEYE/Amath SALL
ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	Binetou Diallo BATHILY/ Djibril DOUMBOUYA
ENERGIE-MINES-CARRIERES	Fatou Laye MBAYE
INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	Manga NDIAYE/Mamadou NDIAYE/Abdou TINE
SERVICES	Seydou BA/Mamadou NDIAYE/Elhadji KANDE/ Mamadou DIALLO

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOM
	Mbaye FAYE
Direction à l'Action régionale	Nalar K. Serge MANEL
	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
	Mambodj FALL
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Ndoumbé Dame DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Insa SADIO
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO

INFOGRAPHIE ET DIFFUSION

Infographie

Fodé DIEDHIOU

Diffusion

Dr Elhadji Malick GUEYE/Alain François
DIATTA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email : statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
AVANTT PROPOS.....	9
SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION	10
CHAPITRE I: TERRITOIRE.....	11
I.1. Le Sénégal dans la zone CEDEAO.....	12
I.2. Organisation administrative et territoriale.....	14
CHAPITRE II: POPULATION.....	17
II.1. Structure de la population.....	18
II.2. Répartition de la population par région et milieu de résidence.....	20
II.3. Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration).....	22
CHAPITRE III: OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT.....	25
III.1. Occupation du Sol.....	26
III.2. Typologie de l'habitat.....	28
III.3. Changement climatique et effet de serre.....	30
SECTION B. EMPLOI – REVENUS.....	32
CHAPITRE IV: TRAVAIL - EMPLOI.....	33
IV.1. Population en âge de travailler.....	34
IV.2. Travail familial.....	36
IV.3. Chômage	38
IV.4. Emploi dans le secteur formel.....	40
CHAPITRE V: REVENUS - SALAIRES.....	43
V.1. Salaires.....	44
V.2. Revenus des ménages	46
V.3. Retraites (IPRES-FNR)	48
SECTION C. CONDITIONS – SOCIALES.....	50
CHAPITRE VI: LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES.....	51
VI.1. Logement.....	52
VI.2. Équipement des ménages.....	54
VI.3. Accès aux moyens de télécommunication et à internet.....	56
CHAPITRE VII: EAU, ASSAINISSEMENT ET ÉNERGIE.....	59
VII.1. Eau	60
VII.2. Assainissement	62
VII.3. Sources d'énergie des ménages	64

CHAPITRE VIII : PROTECTION SOCIALE	67
VIII.1. Allocations familiales	68
VIII.2. Assistance et secours	70
VIII.3. Programmes d'assistance sociale	72
CHAPITRE IX : JUSTICE.....	75
IX.1. Établissements et personnel pénitentiaire.....	76
IX.2. Population carcérale.....	78
CHAPITRE X : SANTE.....	81
X.1. Personnels et équipements de santé	82
X.2. Analyse économique du secteur de la santé	84
CHAPITRE XI : POPULATION VULNÉRABLE.....	87
XI.1. Situation des enfants.....	88
XI.2. Situation des femmes.....	90
XI.3. Sécurité alimentaire.....	92
CHAPITRE XII: ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION.....	95
XII.1. Analyse économique du secteur de l'éducation	96
XII.2. Préscolaire	98
XII.3. Élémentaire	100
XII.4. Moyen et secondaire	102
XII.5. Formation professionnelle.....	104
CHAPITRE XIII : CULTURE ET LOISIRS	107
XIII.1. Culture et loisirs.....	108
SECTION D. ÉCONOMIE – FINANCES.....	110
CHAPITRE XIV: COMPTES ÉCONOMIQUES.....	111
XIV.1. Agrégats macroéconomiques.....	112
XIV.2. Croissance	114
XIV.3. Production des branches	116
XIV.4. Prix à la consommation	118
CHAPITRE XV: SITUATION FINANCIÈRE.....	121
XV.1. Activités financières.....	122
XV.2. Assurance.....	124
XV.3. Auxiliaires financiers.....	126
CHAPITRE XVI: FINANCES PUBLIQUES	129
XVI.1. Recettes et dons.....	130

XVI.2. Dépenses publiques.....	132
XVI.3. Déficit budgétaire et dette publique.....	133
CHAPITRE XVII : ECHANGES EXTERIEURS.....	137
XVII.1. Importations.....	138
XVII.2. Exportations.....	140
XVII.3. Balance commerciale et investissements directs étrangers.....	142
SECTION E. SYSTEME PRODUCTIF.....	144
CHAPITRE XVIII: ENTREPRISES.....	145
XVIII.1 Démographie des entreprises.....	146
XVIII.2. Caractéristiques des entreprises	148
CHAPITRE XIX: AGRICULTURE.....	151
XIX.1. Production.....	152
XIX.2. Valeur ajoutée agricole.....	154
XIX.3. Caractéristiques des exploitations.....	156
CHAPITRE XX: ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PÊCHE.....	159
XX.1. Elevage.....	160
XX.2. Sylviculture.....	162
XX.3. Pêche – Aquaculture.....	164
CHAPITRE XXI: INDUSTRIE ET CONSTRUCTION.....	167
XXI.1. Industrie.....	168
XXI.1. Construction	170
CHAPITRE XXII: ENERGIE MINES ET CARRIERES.....	173
XXII.1. Bilan énergétique	174
XXII.2. Pétrole-gaz naturel	176
XXII.3. Autres produits extractifs	178
CHAPITRE XXIII: SERVICES.....	181
XXIII.1. Transport.....	182
XXIII.2. Autres services	184
XXIII.3. Prix de production des services	186
SECTION F. ANNEXES.....	188
CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRE.....	189

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF	Action contre la Faim
ADS	Aéroport du Sénégal
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANADS	Archivage national des Données du Sénégal
ANAT	Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APU	Administration Publique
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEP	Brevet d'Etude Professionnelle
BDEF	Banque de Données économiques et financières
BNSP	Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers
BP	Bureau des Prix
BRT	Bus Rapid Transit
BT	Brevet de Technicien
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CLM	Cellule de Lutte Contre la Malnutrition
CM	Chef de Ménage
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPRS	Centres de Promotion et de Réinsertion sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DAPSA	Direction de l'Analyse et de la Prévision des statistiques agricoles
DEFCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DGPSN	Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale
DHORT	Direction de l'Horticulture
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPRE	Direction de la planification et de la Recherche
DSC	Division des Statistiques conjoncturelles
DSDS	Direction des Statistiques démographiques et sociales
DSE	Direction des Statistiques économiques
DSECN	Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale
DST	Direction des Statistiques et du Travail
EDS	Enquête Démographie de Santé
EERH	Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail
EHCVM	Enquête harmonisé sur les Conditions de Vie des Ménages
EME	Etablissements de Monnaie électronique
ENES	Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal
ENETS	Enquête nationale sur l'emploi du temps au Sénégal
EPS	Etablissement public de Santé
FAR	Femme en âge de reproduction
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FAP	Femme en Age de Procréer
FBCF	Formation brute de Capital fixe
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FNR	Fonds national de Retraite

GAB	Guichet Automatique de Banque
ICC	Indice des coûts de construction
IDE	Investissements Directs Etrangers
IHPI	Investissements Directs Etrangers
IPI	Indice de la production industrielle
IPM	Institut de Prévoyance Maladie
IPPS	Indice des Prix de Production des Services
IPRES	Institut de Prévoyance des Retraites au Sénégal
ISBLSM	Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement rural et de la Souveraineté alimentaire
MEN	Ministère de l'Education nationale
MEPA	Ministère de l'Elevage et de la Protection Animale
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFPAI	Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Innovation
MSAS	Ministère de la santé et de l'Action sociale
NINEA	Numéro d'Identification national des Entreprises et des Associations
NACE	Note d'Analyse du commerce extérieur
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PEGN	Position extérieure globale nette
PEV	Programme élargi de Vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PNBSF	Programme national des Bourses et de la sécurité familiale
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RDB	Revenu disponible brut
RGE	Recensement général des Entreprises
RGPH	Recensement général de la Population et de l'habitat
RNDB	Revenu national disponible brut
RNSE	Rapport national sur la situation de l'Education
RNU	Registre national unique
SARL	Sociétés A Responsabilité Limitée
SDAS	Services départementaux de l'Action sociale
SECNSA	Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire
SESN	Situation économique et sociale nationale
SFD	Système Financier Décentralisé
SNPS	Stratégie nationale de Protection sociale
SRAS	Services régionaux de l'Action sociale
SUARL	Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
TBO	Tableau de Bord
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TEF	Tableau de l'Economie Française
TER	Train Express Régional
FNR	Fonds national de retraite
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
TPE	Terminaux de Paiement électronique
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
VA	Valeur ajoutée

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques du pays.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2022 et 2023 pour résorber, le retard de publication accusé, principalement dû à la mise en œuvre des opérations relatives au cinquième recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce document.

Dr Abdou DIOUF

Directeur général

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT



CHAPITRE I : TERRITOIRE

I.1. Le Sénégal dans la zone CEDEAO

Le Sénégal fait partie des 15 pays membres de la CEDEAO, organisation de coopération économique ouest-africaine qui a vu le jour en 1975 avec le Traité de Lagos. Les autres pays membres sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigéria, la Sierra Leone, le Togo.

Au plan démographique, le Sénégal avec 18 126 390 habitants en 2023, se place en septième position des pays les plus peuplés dans la zone CEDEAO derrière le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria qui reste le pays le plus peuplé avec 218 541 212 d'habitants.

En termes de densité de population, la zone CEDEAO a une densité de 84 hbts/Km². Le Cap-Vert, pays le moins peuplé, devance le Sénégal et occupe la cinquième place des pays les plus densément peuplés avec 133 hbts/Km².

Le Sénégal se retrouve à la huitième place avec 92 hbts/Km² devant la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et le Niger qui sont par ailleurs largement moins densément peuplés que le Sénégal.

Le Nigéria garde la première position tant au niveau de la population qu'au niveau de sa densité (237 hbts/Km²).

A noter que la Gambie, le Togo, le Ghana, le Cap-Vert, la Sierra Leone et le Bénin suivent respectivement, le Nigéria dans ce classement. Le Mali (17 hbts/Km²) et le Niger (19 hbts/Km²) sont les pays les moins densément peuplés.

En dollar courant, sur les huit pays de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire, avec un PIB de 2 817 dollars par habitant, soit environ 8 dollars par jour et par habitant, se positionne au premier rang en 2023. Le Sénégal, avec un PIB de 1 693 dollars par habitant en 2023, soit un peu moins de 5 dollars par jour et par habitant, se classe comme deuxième pays à plus fort PIB dans la zone UEMOA.

Le Sénégal est suivi du Bénin dont le PIB par habitant est de 1 394 dollars¹ et du Togo (1 133 dollars). Ainsi, quatre pays sur les huit qui composent la zone ont un PIB par habitant qui atteint 1 000 dollars.

Le Niger, le Burkina Faso et le Mali restent les pays à plus faible PIB par habitant avec respectivement 618, 874 et 897 dollars.

Définitions :

Le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées des producteurs résidant sur son territoire. Le PIB est ainsi la richesse créée par les activités de production.

En savoir plus :

<https://fr.countryeconomy.com/pays/groupes/communaute-economique-etats-afrique-ouest>

<https://www.uemoa.int/fr/pays/senegal> <https://www.presidence.sn/actualites>

https://www.ecowas.int/member_states/senegal/?lang=fr

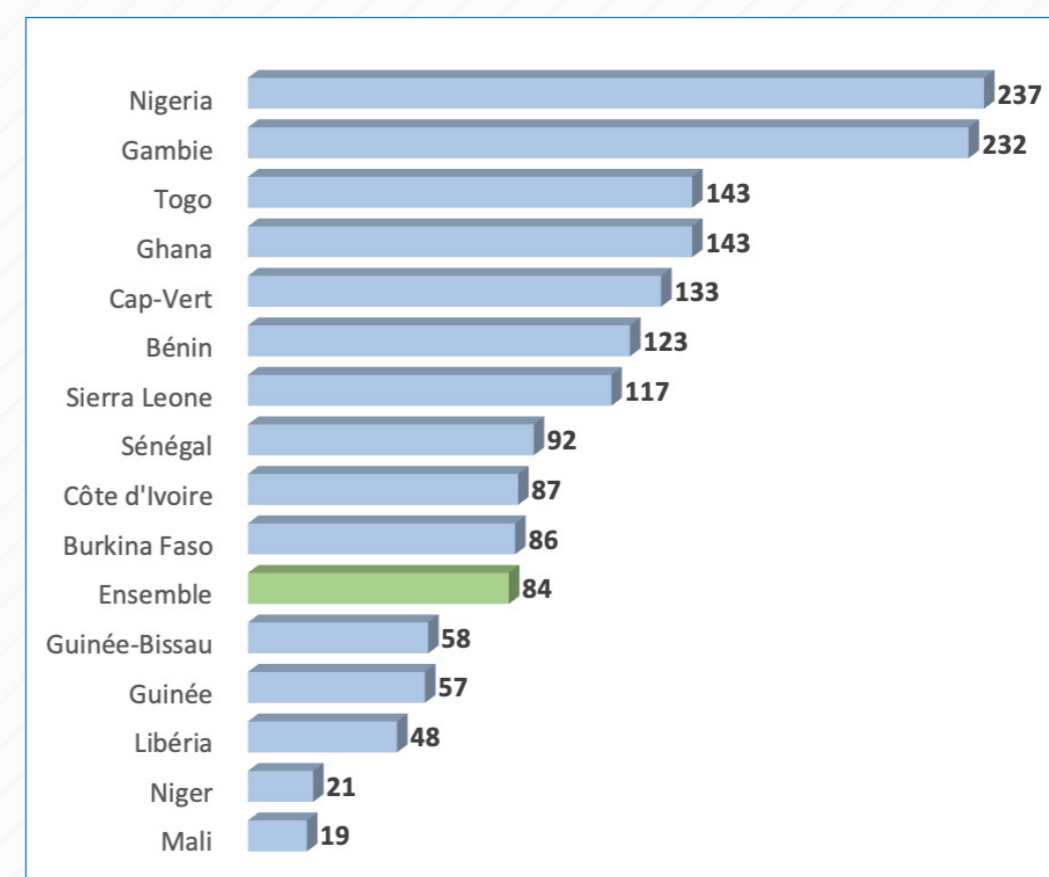
1 Pays | Perspective Monde 2023

Tableau I.1 Population/densité des différents pays de la zone CEDEAO en 2023

PAYS	SUPERFICIE (Km ²)	POPULATION	DENSITE (hbts/Km ²)
Bénin	114763	14 111 034	123
Burkina Faso	270 764	23 251 485	86
Cap-Vert	4 300	573 007	133
Côte d'Ivoire	322 462	27 970 139	87
Gambie	11 300	2 621 138	232
Ghana	238530	34 121 985	143
Guinée	245 857	14 032 014	57
Guinée-Bissau	36 130	2 089 024	58
Libéria	111 370	5 394 439	48
Mali	1 246 814	23 293 698	19
Niger	1 267 000	27 202 843	21
Nigéria	923 768	218 541 212	237
Sénégal	197 000 ²	18 126 390	92
Sierra Leone	72 000	8 431 909	117
Togo	56 530	8 095 498	143
Ensemble	5 118 588	427 855 815	84

Source : CEDEAO

Graphique I.1 : Densité de population par pays dans la zone CEDEAO (hbts/Km²) en 2023



Source : CEDEAO

2 Cette valeur est assez proche de celle fournie par l'ANSD qui est 196 768 Km²

I.2. Organisation administrative et territoriale

Le Sénégal est un Etat laïc, indépendant depuis 1960. C'est une république dotée d'un régime présidentiel pluraliste. Les Institutions de la République sont :

- le Président de la République, élu au suffrage universel direct, pour un mandat de 5 ans, renouvelable une seule fois ;
- l'Assemblée nationale, détentrice du pouvoir législatif, composée de 165 députés élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans ;
- le Gouvernement, dirigé par un Premier Ministre, nommé par le Président de la République ;
- le Haut Conseil des Collectivités territoriales (l'assemblée nationale a voté, le 14 décembre 2024, sa suppression), organe consultatif chargé d'étudier et de donner un avis motivé sur les politiques de décentralisation, d'aménagement et de développement du territoire ;
- le Conseil économique, social et environnemental (l'assemblée nationale a voté, le 14 décembre 2024, sa suppression) dont la mission est de favoriser la collaboration entre les différentes catégories professionnelles et d'assurer leur participation à la définition de la politique économique et sociale sous forme d'avis et d'études à l'endroit du gouvernement ;

Définitions :

Laïque : désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

En savoir plus :

Loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution

Code général des collectivités territoriales

<https://dri.gouv.sn/cese/conseil-economique-social-et-environnemental>

<http://hcct.sn>

<https://ambasen-es.sn/presentation>

- le Conseil constitutionnel, la Cour suprême, la Cour des Comptes et les Cours et Tribunaux.

Le Sénégal dispose d'une superficie de 196 722 Km². Le pays est divisé en 14 régions dont Dakar est la capitale. Toutes les régions sont composées de 3 départements à l'exception de Kafrine et Tambacounda qui en comptent 4, Dakar en compte 5. Ainsi, le territoire compte au total 46 départements qui se partagent les 553 communes du pays. Les communes rurales sont composées de villages et les communes urbaines sont constituées de quartiers.

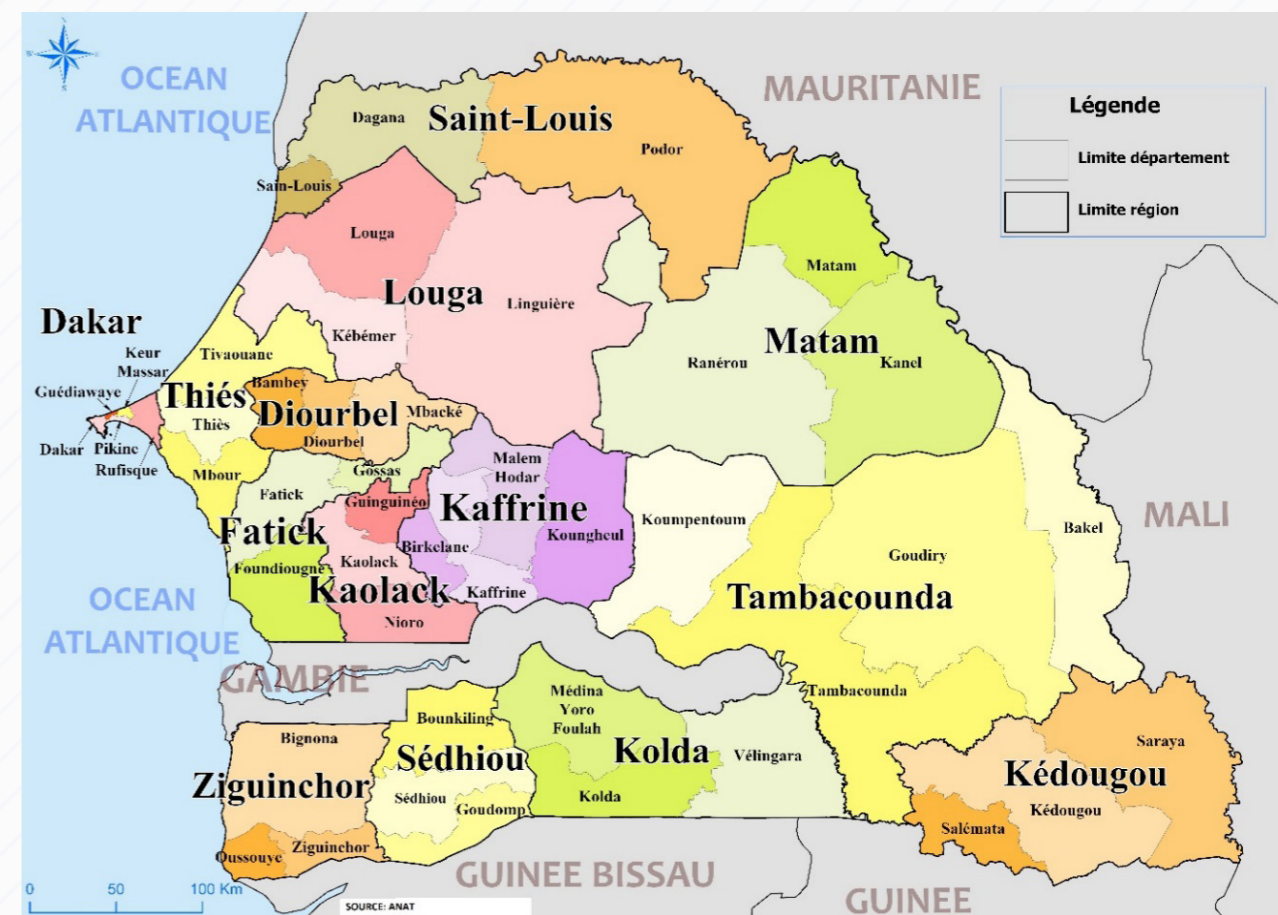
Deux modes d'administration du territoire se côtoient au Sénégal, depuis l'avènement en 2013, de l'Acte III de la décentralisation qui a instauré la communalisation intégrale. Il s'agit d'abord du mode déconcentré dans lequel le pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat.

Il s'agit ensuite du mode décentralisé dans lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus.

Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet.

Dans le mode décentralisé, le département et la commune sont désormais les seuls à avoir le statut de collectivité territoriale. Le premier est géré par un Conseil départemental et le second est administré par un Conseil communal.

Graphique I. 2 : Carte de découpage administratif



Source : ANAT

CHAPITRE II: POPULATION

II.1. Structure de la population

La population résidente sur le territoire national sénégalais dénombrée en 2023 s'établit à 18 126 390 habitants dont 9 178 896 hommes et 8 947 494 femmes, soit respectivement 50,6% et 49,4% de l'effectif total. En 2022, cette population est estimée à 17 526 986 habitants dont 8 875 366 hommes et 8 651 619 femmes, soit les mêmes pourcentages qu'en 2023. Cette situation traduit une prédominance des hommes par rapport aux femmes.

La démographie du Sénégal se caractérise par la jeunesse de la population. L'âge moyen national est de 23,6 ans avec 23,2 ans pour les hommes et 24,1 ans pour les femmes. Il est plus élevé chez les femmes quel que soit le milieu de résidence. De plus il se situe à 25,0 ans en milieu urbain contre 21,9 ans pour le milieu rural. La moitié de la population a moins de 19 ans soit 18,3 ans pour le sexe masculin et 19,7 ans pour le sexe féminin. Il est plus élevé en milieu urbain (21,0 ans) qu'en zone rurale (16,6 ans).

La population âgée de 15 à 64 ans représente 57,1% de l'ensemble de la population. Les personnes âgées de moins de 15 ans représentent 39,1% et celles âgées de 65 ans ou plus (3,8%)

Définitions :

Le rapport de masculinité désigne le quotient entre le nombre d'individus de sexe masculin et celui de sexe féminin.

Le taux d'accroissement mesure la variation de l'effectif de la population.

L'âge moyen est la moyenne des âges de la population.

Le rapport de dépendance mesure la taille de la population à charge par rapport à la population en âge de travailler

En savoir plus :

Rapport RGPH-5, 2023, ANSD

Données rétropolées, 2023-2014

de la population sénégalaise. Par conséquent, le rapport de dépendance démographique qui est resté quasiment constant entre 2022 et 2023, s'établit à 75,2%. Ce qui signifie que 75 personnes inactives sont prises en charge par 100 personnes en âge de travailler même si tous ceux qui ont l'âge de travailler ne travaillent pas forcément. Cependant, cette dépendance varie selon le milieu de résidence. Elle est plus forte en milieu rural (92,7%) qu'en zone urbaine (63,0%).

Concernant le rapport de masculinité, il met en évidence une légère supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes. Cela signifie qu'il y a 102,6 hommes pour 100 femmes en 2022 et en 2023. Cependant, des disparités existent pour certaines tranches d'âge comme chez 20-39 ans, 50-64 ans et 70 ans et plus, où il y a plus de femmes que d'hommes. Par ailleurs, le taux d'accroissement intercensitaire de la période 2013-2023 évalué à 2,9% se situe au même niveau que celui de 2002-2013 (2,9%). Les résultats du RGPH-5 indiquent aussi que le taux d'accroissement intercensitaire de la population masculine est de 3,1% contre 2,8% pour les femmes, soit un écart de 0,3 point entre les sexes en faveur des hommes pour l'année 2023.

Tableau II.1 : Structure de la population et rapport de dépendance

Groupes d'âge	2022			2023				
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Urbain	Rural	Ensemble
Moins de 15 ans	3 602 126	3 254 512	6 856 638	3 725 315	3 365 813	3 439 257	3 651 871	7 091 128
15-64 ans	4 950 716	5 051 970	10 002 685	5 120 025	5 224 742	6 087 963	4 256 804	10 344 767
65 ans et plus	322 524	345 138	667 662	333 554	356 941	395 179	295 317	690 496
Total	8 875 366	8 651 619	17 526 986	9 178 895	8 947 496	9 922 399	8 203 991	18 126 390
Part des moins de 15 ans	40,6	37,6	39,1	40,6	37,6	34,7	44,5	39,1
Part des 15-64 ans	55,8	58,4	57,1	55,8	58,4	61,4	51,9	57,1
Part des 65 ans et plus	3,6	4,0	3,8	3,6	4,0	4,0	3,6	3,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rapport de dépendance			75,2			63,0	92,7	75,2

Source : ANSD.RGPH-5, 2023 et données rétropolées, 2023-2014

Tableau II.2 : Age moyen et âge médian de la population selon le sexe en 2023

Indicateurs de tendance centrale		Moyenne	Médiane
Masculin	Urbain	24,6	20,4
	Rural	21,4	15,9
	Total	23,2	18,3
Féminin	Urbain	25,5	21,7
	Rural	22,5	17,4
	Total	24,1	19,7
Ensemble	Urbain	25,0	21,0
	Rural	21,9	16,6
	Total	23,6	19,0

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

II.2. Répartition de la population par région et milieu de résidence

La répartition de la population résidente par région met en évidence d'importantes disparités. La région de Dakar concentre à elle seule plus de 22% de la population totale du pays (22,1% en 2023 et 22,2% en 2022), soit un peu plus du cinquième de la population. Elle est suivie respectivement des régions de Thiès (13,6% en 2023 et 13,6% en 2022), de Diourbel (11,5% en 2023 et 11,4% en 2022) et de Kaolack (7,4% en 2023 et 7,3% en 2022). Ces quatre régions réunies (Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack) regroupent 54,6% de la population du Sénégal en 2023. Par contre, les régions de Kédougou (1,3% en 2022 et 1,4% en 2023), Sédhiou (3,3% en 2022 et 3,3% en 2023) et Ziguinchor (3,5% en 2022 et 3,4% en 2023) sont les moins peuplées.

Le poids démographique des régions contraste nettement avec leur superficie. En effet, la région de Dakar, avec 0,3% de la superficie du pays concentre à elle seule 22,1% de la population totale du pays. En revanche, la région de Tambacounda, qui s'étend sur une superficie estimée à 21,5 % de la superficie du pays, ne compte que 5,4 % de la population du Sénégal.

Ces disparités aboutissent à des densités démographiques très variables d'une région à une autre. Ainsi, la région de Dakar reste la plus densément peuplée, elle se distingue par une densité de 7 485 habitants au Km² en 2023, représentant ainsi 81 fois la densité moyenne du pays (92 habitants/Km²). Elle est suivie des régions de Diourbel (428 hbts/Km² en 2023 et 412 hbts/Km² en 2022), de Thiès (374 hbts/Km² en 2023 et 361hbts/Km² en 2022), de Kaolack (252 habitants /Km² en 2023 et 242 habitants /Km² en 2022) et Fatick (129 habitants /Km² en 2023 et 126 habitants /Km² en 2022). Les régions les moins densément peuplées sont Kédougou (15 hbts/Km² en 2023 et 14 hbts/Km² en 2022), Tambacounda (23 hbts/Km² en 2023 et 22 hbts/Km² en 2022) et Matam (29 hbts/Km² en 2023 et 28 hbts/Km² en 2022).

Par ailleurs, la majorité de la population du Sénégal réside en milieu urbain (54,7%). Les niveaux d'urbanisation diffèrent selon les régions. Avec un taux d'urbanisation de 100%, Dakar se singularise par une population totalement urbanisée. Elle est suivie des régions de Diourbel (66,9%), Thiès (57,5%) et Ziguinchor (54,9%) qui affichent des taux d'urbanisation situés au-dessus de la moyenne nationale. A l'opposé, la région de Kaffrine est la moins urbanisée (15,3%) du pays.

Définitions :

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km².

Taux d'urbanisation est le rapport de la population urbaine à la population totale.

Le poids démographique d'une région est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

En savoir plus :

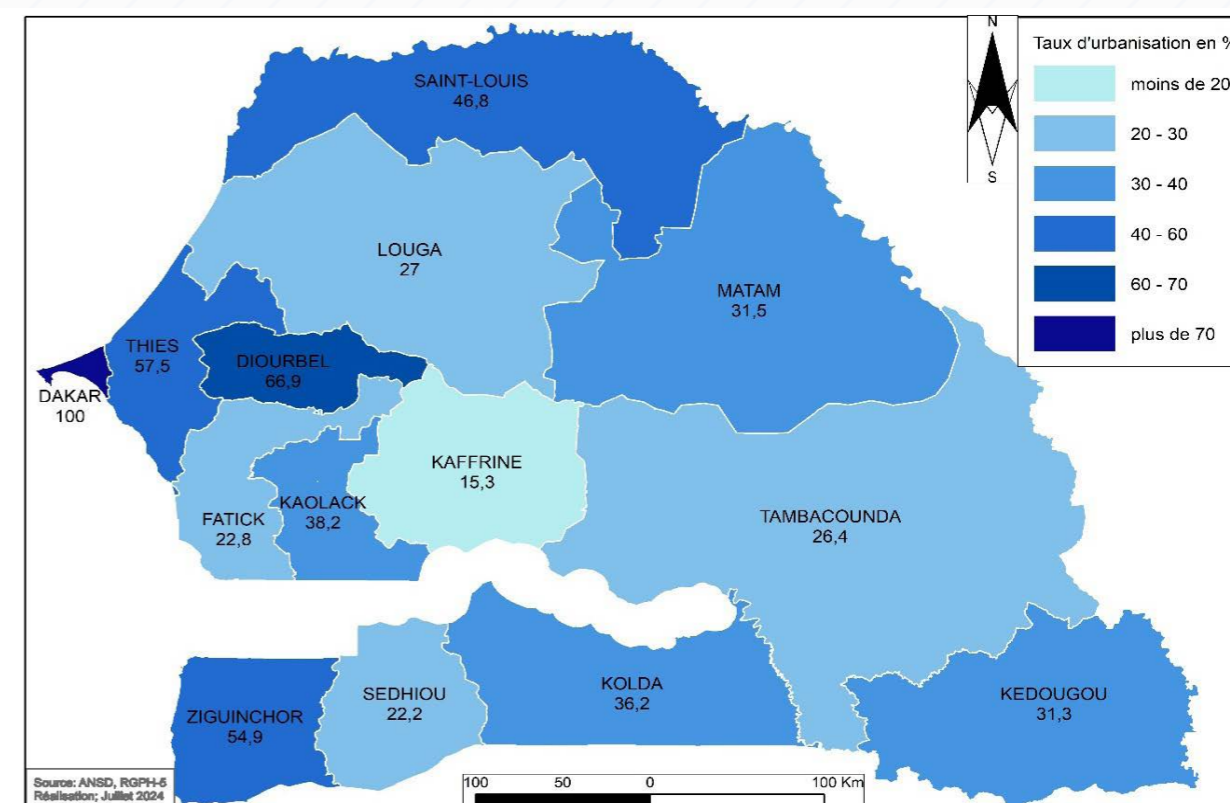
Rapport RGPH-5, 2023, ANSD Données rétropolées, 2023-2014

Tableau II.3 : Répartition par région de la densité de la population du Sénégal en 2022 et 2023

Région	Superficie Km ²	Superficie Km ² (%)	2022			2023		
			Population totale	Poids (%)	Densité au Km ²	Population totale	Poids (%)	Densité au Km ²
Dakar	535	0,3	3 897 578	22,2	7285,2	4 004 426	22,1	7 485
Ziguinchor	7 329	3,7	609 980	3,5	83,2	617 567	3,4	84
Diourbel	4 860	2,5	2 003 277	11,4	412,2	2 080 333	11,5	428
Saint-Louis	19 010	9,7	1 165 183	6,6	61,3	1 202 441	6,6	63
Tambacounda	42 613	21,7	945 482	5,4	22,2	987 152	5,4	23
Kaolack	5 310	2,7	1 287 057	7,3	242,4	1 336 720	7,4	252
Thiès	6 586	3,3	2 375 248	13,6	360,7	2 463 677	13,6	374
Louga	25 619	13	1 094 659	6,2	42,7	1 125 908	6,2	44
Fatick	7 010	3,6	883 293	5,0	126,0	906 918	5	129
Kolda	13 752	7	881 677	5,0	64,1	914 798	5	67
Matam	28 830	14,7	794 232	4,5	27,5	831 630	4,6	29
Kaffrine	11 057	5,6	785 895	4,5	71,1	820 405	4,5	74
Kédougou	16 904	8,6	231 217	1,3	13,7	245 147	1,4	15
Sédhiou	7 353	3,7	572 207	3,3	77,8	589 266	3,3	80
Sénégal	196 768	100	17 526 986	100,0	89,1	18 126 390	100	92

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Graphique II. 1 : Taux d'urbanisation par région en 2023



Source : ANSD.RGPH-5, 2023

II.3. Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

En 2023, le taux brut de natalité et l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) sont respectivement de 31,0‰ et 4,2 enfants par femme. Parallèlement, l'âge moyen des mères à la procréation (AMP), s'élève à 31,4 ans. S'agissant de la mortalité, l'étude générale indique un taux brut de 5,6 ‰ à l'échelle nationale. Le niveau de mortalité est plus élevé en milieu rural (6,0‰) qu'en milieu urbain (5,2‰). La mortalité infantile est évaluée à 48,3‰. De façon globale, au Sénégal, en 2023, sur 1000 enfants nés vivants, 48 n'atteignent pas leur premier anniversaire et 66 décèdent avant leur cinquième anniversaire.

Concernant l'espérance de vie à la naissance, elle est plus élevée chez les femmes (70,0 ans) que chez les hommes (67,7 ans).

Quant aux immigrants internationaux il y'a 5 ans et ceux récents, ils sont respectivement évalués à 56 401 et 18 866 individus tandis que les émigrants au cours de ces 5 dernières années et ceux récents représentent respectivement 166 561 et 61520 individus. Enfin, le solde migratoire international pour les 5 dernières années et pour les 12 derniers mois sont négatifs et s'établissent respectivement à -110 160 et -42 654; laissant ainsi apparaître des sorties plus importantes que d'entrées sur le territoire national.

Définitions :

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.

Le Taux de mortalité correspond au nombre de décès rapportés à la population en une année.

Le Solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période

Le taux net de reproduction mesure le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en présence de la mortalité.

L'espérance de vie à la naissance est l'âge moyen auquel les sénégalais nés en 2020 (respectivement en 2021) décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais nés en 2020 (respectivement en 2021) espèrent vivre.

En savoir plus :

Rapport RGPH- 5, ANSD

Tableau II.3 : Indicateurs de fécondité, mortalité et migration en 2023

Indicateurs	Valeur en 2023
Indice synthétique de fécondité (ISF)	4,2
Age moyen de procréation	31,4
Taux brute de natalité (TBN) pour 1000	31,0
Mortalité infantile pour 1000	48,3
Mortalité infanto-juvénile (0-4 ans) pour 1000	65,6
Taux brute de mortalité (TBM) pour 1000	5,6
Taux brute de mortalité (TBM) pour 1000) Urbain	5,2
Taux brute de mortalité (TBM) pour 1000) Rural	6,0
Espérance de vie des hommes	67,7
Espérance de vie des femmes	70,0
Espérance de vie totale	68,9
Naissances	767 554
Décès	85 153
Solde naturel	682 401
immigrants internationaux il y'a 5 ans	56 401
émigrants internationaux il y'a 5 ans	166 561
immigrants internationaux récents	18 866
émigrants internationaux récents	61520
Solde migratoires internationales pour les 5 dernières années	-110 160
Solde migratoires internationales pour les 12 derniers	-42 654

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

CHAPITRE III: OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT

III.1. Occupation du Sol

Au niveau des Agendas internationaux, le nouvel agenda urbain (NAU), ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD), à travers la cible 11.3 de l'ODD 11 qui vise à « renforcer, d'ici 2030, l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ». Cet objectif s'accompagne de l'indicateur 11.3.1, dénommé « Ratio entre le taux d'utilisation des terres urbaines et le taux de croissance démographique ».

Entre 2013 et 2023, la population urbaine du Sénégal a connu une évolution considérable, passant de 6 102 801 à 9 922 400 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,9% sur cette période. Cette croissance urbaine varie cependant selon les régions.

À l'exception de la région de Dakar, qui est considérée actuellement comme entièrement urbanisée, plusieurs régions du pays affichent des taux d'urbanisation relativement élevés. Par ailleurs, sur la même période, l'analyse du taux d'accroissement annuel moyen de la population montre une dynamique urbaine assez soutenue notamment dans les régions de Diourbel (17,6 %), Matam (7,8 %), Kédougou (7,1%), Kolda (6,7 %), Fatick (6,3 %), qui enregistrent des taux d'accroissement de leur population urbaine les plus élevés. Cette situation est due en partie à une requalification de certaines localités qui étaient considérées avant comme étant dans le milieu rural.

Durant cette même période (2013-2023), la superficie urbaine est passée de 3 038,4 à 4

010,0 Km², soit un taux moyen annuel d'utilisation des terres urbaines de 2,8 %. Les résultats mettent également en exergue un étalement urbain remarquable tiré par une croissance urbaine beaucoup plus rapide dans les régions de Diourbel, Ziguinchor, Thiès et Dakar, eu égard à leur importance économique, leur attractivité et leur poids démographique. La superficie urbaine de la région de Diourbel est passée de 61,3 à 281,5, soit une multiplication par plus de quatre (4) fois en 10 ans et un taux d'accroissement moyen annuel des terres urbaines de 17,6%. A Ziguinchor, cette superficie est passée de 186,6 à 298,6 Km², soit un taux d'utilisation annuel moyen des terres de 4,7%. A Thiès, ce taux est de 4,0 %, avec un superficie passant de 330,8 à 494,1 Km². Il se situe à 2,8% à Dakar, devenu entièrement urbanisée, avec une superficie urbaine qui est passée de 375,2 Km² en 2013 à 549,5 Km² en 2023.

L'analyse du ratio entre le taux d'utilisation des terres (TUT) et le taux d'accroissement moyen annuel démographique (TAMD) révèle que, pour l'ensemble du Sénégal, la croissance démographique a été globalement plus accentuée que l'expansion des superficies urbaines. Entre les régions, les résultats mettent en lumière des différences notables. A l'exception des régions de Dakar, Ziguinchor, Diourbel et Thiès, le ratio pour les autres régions est inférieur à l'unité (1). Ces résultats confirment la densification des zones urbaines dans les autres régions ; une l'expansion urbaine, marquée par le phénomène d'étalement urbain et la pression croissante sur les terres disponibles dans les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor, Diourbel, engendrant des défis importants en matière de planification urbaine.

Définitions :

Taux d'accroissement annuel moyen démographique (TAMD) en zone urbaine : rythme moyen annuel de croissance de la population vivant en milieu urbain sur une période donnée.

Taux annuel moyen d'utilisation des terres (TUT) urbaines : rythme moyen annuel de la superficie urbaine sur une période donnée.

En savoir plus :

Rapports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; Atlas démographique du Sénégal, (ANSD, ATLAS 2024) ; Module 3 : Utilisation efficaces des terres, (ONU-HABITAT).

Tableau III.1 : Evolution de la population urbaine des régions du Sénégal entre 2013 et 2023

REGION	POPULATION URBAINE		TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DÉMOGRAPHIQUE EN ZONE URBAINE (TAMD)
	2013	2023	
DAKAR	3 026 316	4 004 426	2,8
DIORBEL	239 870	1 391 336	17,6
FATICK	110 489	207 002	6,3
KAFFRINE	85 877	125 905	3,8
KAOLACK	338 760	510 962	4,1
KEDOUGOU	37 528	76 683	7,1
KOLDA	169 637	330 817	6,7
LOUGA	189 682	303 823	4,7
MATAM	119 784	262 270	7,8
SAINT LOUIS	412 037	562 310	3,1
SEDHIOU	87 014	131 024	4,1
TAMBA-COUNDA	161 439	260 938	4,8
THIES	872 112	1 415 612	4,8
ZIGUINCHOR	252 256	339 292	3,0
SENEGAL	6 102 801	9 922 400	4,9

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III.2 : Evolution des superficies urbaines des régions du Sénégal entre 2013 et 2023

REGION	SUPERFICIE URBAINE (en km ²)		TAUX D'UTILISATION ANNUEL MOYEN DES TERRES URBAINES (TUT)
	2013	2023	
DAKAR	375,2	549,5	3,8
DIORBEL	61,3	281,8	15,3
FATICK	72,9	106,2	3,8
KAFFRINE	129,9	129,9	0,0
KAOLACK	185,7	209,3	1,2
KEDOUGOU	229,6	236,9	0,3
KOLDA	265,6	320,9	1,9
LOUGA	109,3	146,0	2,9
MATAM	314,3	397,8	2,4
SAINT LOUIS	435,9	465,0	0,6
SEDHIOU	152,6	156,1	0,2
TAMBACOUNDA	188,8	217,8	1,4
THIES	330,8	494,1	4,0
ZIGUINCHOR	186,6	298,6	4,7
SENEGAL	3 038,4	4 010,0	2,8

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

III.2. Typologie de l'habitat

Le Sénégal fait face à une croissance démographique rapide, caractérisée par une dynamique urbaine en constante augmentation. Entre 1976 et 2023, la population du Sénégal est passée de 4 997 885 habitants à 18 126 390 habitants, soit une multiplication par plus de 3,6 fois en 47 ans. Sur la même période, la population urbaine est passée de 1 713 295 à 9 922 400 habitants, soit une multiplication de près de 5,8 fois.

Le taux d'urbanisation est passé de 34 % en 1976 à 54,7 % en 2023. Sur la même période, la densité de la population est passée de 25 habitants par kilomètre carré (hab./km²) à 92 hab./km², soit une multiplication par plus de trois (3,7) en 47 ans.

Ces indicateurs mettent en évidence une évolution notable de la population, notamment urbaine, exerçant une pression accrue sur l'espace et engendrant de nombreux enjeux et défis à relever, tels que : la dispinibilité des terres, la gestion foncière, la problématique de l'habitat spontané (bidonvilisation), l'instauration d'un habitat planifié et la production des logements sociaux, la mobilité urbaine dans les grandes agglomérations, les impacts des changements climatiques (érosion côtière, inondations, réchauffement de la planète, sécheresse, déforestation, perte de biodiversité), etc.

Face à ces constats, les gouvernements ainsi que les populations, sous l'effet de la modernité et des contraintes d'accès au foncier, ont introduit une mixité dans la typologie des habitats. Autrefois dominé par une horizontalité (cases, maisons basses, etc.), l'habitat intègre aujourd'hui la dimension verticale, avec des

Définitions :

Habitat horizontal : C'est un habitat composé de baraque ou de maison basse (bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse).

Habitat vertical à étage : C'est un bâtiment de type moderne ou semi-moderne, d'un (1) à trois (3) niveaux (R+1, R+2 ou R+3), pouvant abriter un ou plusieurs ménages.

Habitat vertical à immeuble : C'est un bâtiment de type moderne, de niveau supérieur ou égal à R+4 (4 étages), divisé en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

En savoir plus :

Rapports provisoires du cinquième recensement général de la population (RGPH-5, 2023) ; « Atlas démographiques du Sénégal » (ANSD, ATLAS 2024).

constructions en hauteur.

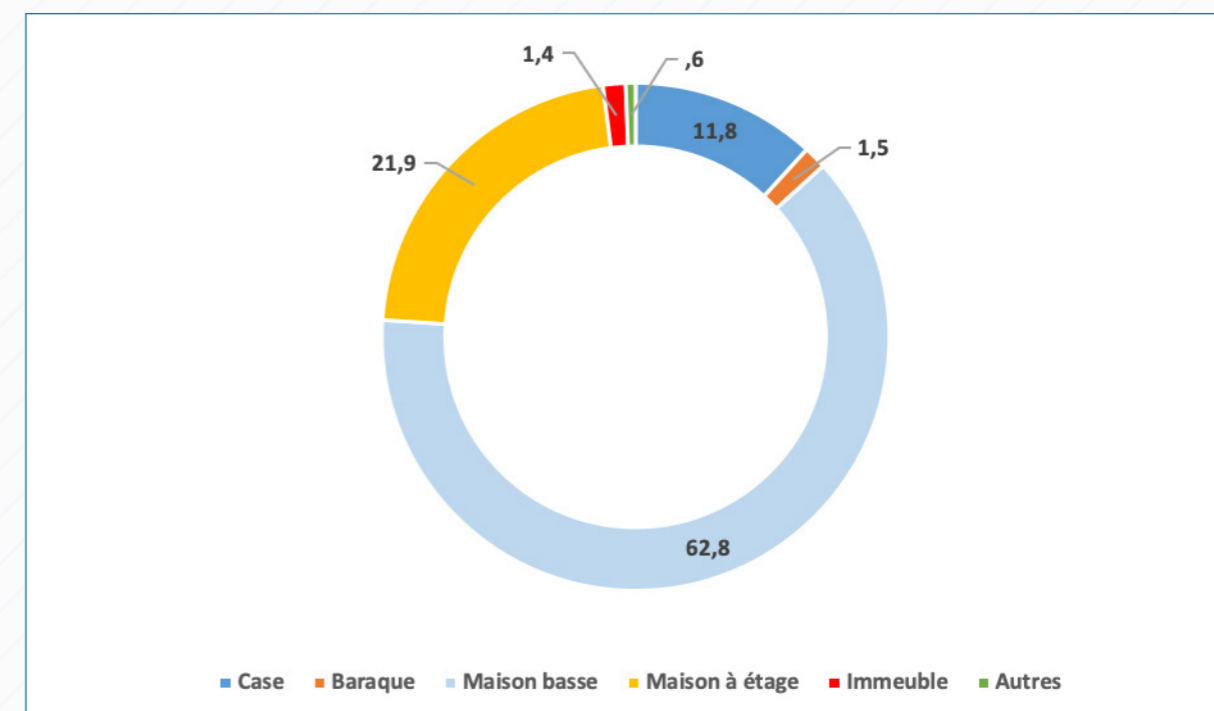
En 2023, l'analyse des types de logement au Sénégal révèle une prédominance des maisons basses (62,8 %), suivies des maisons à étage (21,9 %) et des cases (11,8 %). En revanche, moins de 3 % des ménages vivent dans des baraques (1,5 %) ou des immeubles (1,4 %).

Par ailleurs, selon la typologie de l'habitat, un peu plus de trois ménages sur quatre (76,5 %, dont 63,2 % d'horizontal moderne) logent dans un habitat de type horizontal, contre 22,0 % dans un habitat vertical à étage, et 1,4 % des ménages habitent dans des immeubles. Ainsi, 23,4 % des ménages vivent dans un habitat vertical.

Le phénomène de verticalité est plus marqué en milieu urbain, où 36,4 % des ménages habitent dans un habitat vertical (34,1 % dans des maisons à étage et 2,3 % dans des immeubles), contre seulement 1,4 % en milieu rural. Cependant, l'habitat horizontal, reste largement prépondérant en milieu rural (98,6 %), avec une dominance de type moderne (69,1 %).

L'analyse par région montre que les ménages résidant dans des habitats horizontaux sont majoritaires dans les régions de Kafrine (98,9 %), Sédhiou (98,1 %), Kédougou (98,0 %), Fatick (97,6 %), Kolda (97,4 %), Matam (96,7 %), Tambacounda (96,4 %), Louga (94,9 %), Kaolack (94,1 %), Ziguinchor (92,5 %) et Diourbel (91,3 %). À l'inverse, la verticalité de l'habitat est davantage observée dans les régions les plus urbanisées, notamment Dakar (60,0 %), Thiès (15,2 %), Saint-Louis (9,9 %), Diourbel (8,7 %) et Ziguinchor (7,5 %).

Graphique III.1 : Répartition (%) des ménages selon la typologie d'habitat



Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III.3 : Répartition des ménages par milieu de résidence et région selon la typologie de l'habitat

CARACTERIS-TIQUE	Habitat horizontal traditionnel		Habitat horizontal moderne		Habitat vertical à étage		Habitat vertical à immeuble		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence										
Urbain	49 530	3,9	765 266	59,7	436 881	34,1	29 233	2,3	1 280 909	100,0
Rural	221 556	29,5	519 486	69,1	10 615	1,4	44	0,0	751 702	100,0
Région										
DAKAR	13 939	2,2	235 353	37,8	344 670	55,3	28 978	4,7	622 940	100,0
DIOURBEL	27 918	14,3	149 767	76,9	16 932	8,7	35	0,0	194 652	100,0
FATICK	11 240	12,8	74 522	84,8	2 123	2,4	5	0,0	87 890	100,0
KAFFRINE	29 256	40,8	41 720	58,1	783	1,1	13	0,0	71 773	100,0
KAOLACK	13 010	10,6	102 548	83,5	7 202	5,9	30	0,0	122 790	100,0
KEDOUGOU	16 985	54,7	13 456	43,3	618	2,0	4	0,0	31 063	100,0
KOLDA	27 613	32,1	56 050	65,2	2 262	2,6	12	0,0	85 937	100,0
LOUGA	29 601	24,6	84 409	70,3	6 114	5,1	9	0,0	120 133	100,0
MATAM	20 662	29,5	47 128	67,2	2 265	3,2	30	0,0	70 085	100,0
SAINT-LOUIS	24 994	18,1	99 086	71,9	13 638	9,9	30	0,0	137 748	100,0
SEDHIOU	3 025	6,2	44 780	91,9	906	1,9	4	0,0	48 716	100,0
TAMBACOUNDA	36 611	42,5	46 432	53,9	3 085	3,6	7	0,0	86 135	100,0
THIES	13 834	5,2	211 150	79,6	40 350	15,2	90	0,0	265 424	100,0
ZIGUINCHOR	2 396	2,7	78 351	89,7	6 549	7,5	31	0,0	87 326	100,0
SENEGAL	271 086	13,3	1 284 752	63,2	447 495	22,0	29 277	1,4	2 032 611	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

III.3. Changement climatique et effet de serre

La position géographique du Sénégal explique les différences entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. La circulation atmosphérique facilitée par un relief sans obstacles, expose le territoire en partie ou entièrement à l'influence de l'alizé maritime, de l'harmattan et de la mousson, ce qui détermine le climat de type soudano-sahélien avec deux saisons : la saison des pluies et la saison sèche.

Les températures suivent le rythme des saisons, les minima thermiques sont atteints pendant le mois de janvier et les maxima pendant la saison des pluies.

A l'instar des autres pays de la planète, le Sénégal subit les effets des importantes variations de certains paramètres climatiques tels que la température et la pluviométrie. En effet, le Sénégal est un pays vulnérable, avec un climat influencé par plusieurs facteurs : proximité avec l'océan, relief plat, régime de mousson, etc.

Les variations de la température peuvent être analysées à travers les variabilités interannuelles et intra-annuelles. L'évolution des températures au Sénégal est marquée de 1970 à 2018 selon la localité par une augmentation comprise entre 0,2°C et 0,8°C.

En 2020, la température moyenne du Sénégal était estimée à 29,3°C contre 29,2°C en 2021. Cette situation résulte d'une baisse de la température moyenne maximale qui passe de 36,2°C en 2020 contre 36,0°C en 2021. Par ailleurs, la température moyenne minimale est restée constante à 22,3°C en 2020 et 2021.

Par rapport aux régions, Matam a enregistré la température moyenne la plus élevée en 2020

et 2021 avec respectivement 30,9°C et 31,3°C. Elle est suivie par Kaffrine avec 30,6°C en 2020 et 29,9°C en 2021 et Tamba avec 30,3°C en 2020 contre 31,0°C en 2021. Par ailleurs, les régions côtières comme Dakar, Thiès, Fatick et Ziguinchor enregistrent les températures moyennes les plus faibles en 2020 et 2021.

Les précipitations connaissent une variabilité spatiale qui fluctue entre plus de 1000 mm au sud et moins de 300 mm au nord. A cela s'ajoute une variabilité temporelle (interannuelle) qui s'accompagne souvent d'un déficit pluviométrique persistant.

L'hivernage en 2020 a été plus pluvieux que celui de 2021 en terme de nombre de mm de pluie enregistré. Le Sénégal a enregistré en moyenne 873,0 mm de pluie en 2020 contre 624,2 mm en 2021, soit une baisse remarquable de 28,5%. Ce repli de la pluviométrie entre 2020 et 2021 a été constaté dans presque toutes les régions du pays à l'exception de Dakar.

Suivant la région, il apparaît que les régions du sud (Ziguinchor et Kolda) et du sud-est (Kédougou) ont eu plus de précipitations avec un cumul pluviométrique largement au-dessus de la moyenne nationale en 2020 et 2021. En effet, la région de Ziguinchor a enregistré 2 031,1 mm en 2020 contre 1 031,8 mm en 2021. Par ailleurs, celle de Kolda affiche 1 354,2 mm en 2020 contre 889,8 mm en 2021 et pour Kédougou, la situation pluviométrique fait état de 1 193,2 mm en 2020 et 935,3 mm en 2021. Par ailleurs, les régions de Fatick (898,0 mm), de Kaolack (897,2 mm) et de Kaffrine (844,5 mm) connaissent des précipitations plus ou moins faibles par rapport à celles du sud. Pour la situation pluviométrique de 2021, les régions du sud sont succédées par Kaolack (779,0 mm), Kaffrine (705,3 mm) et Tambacounda (646,9 mm).

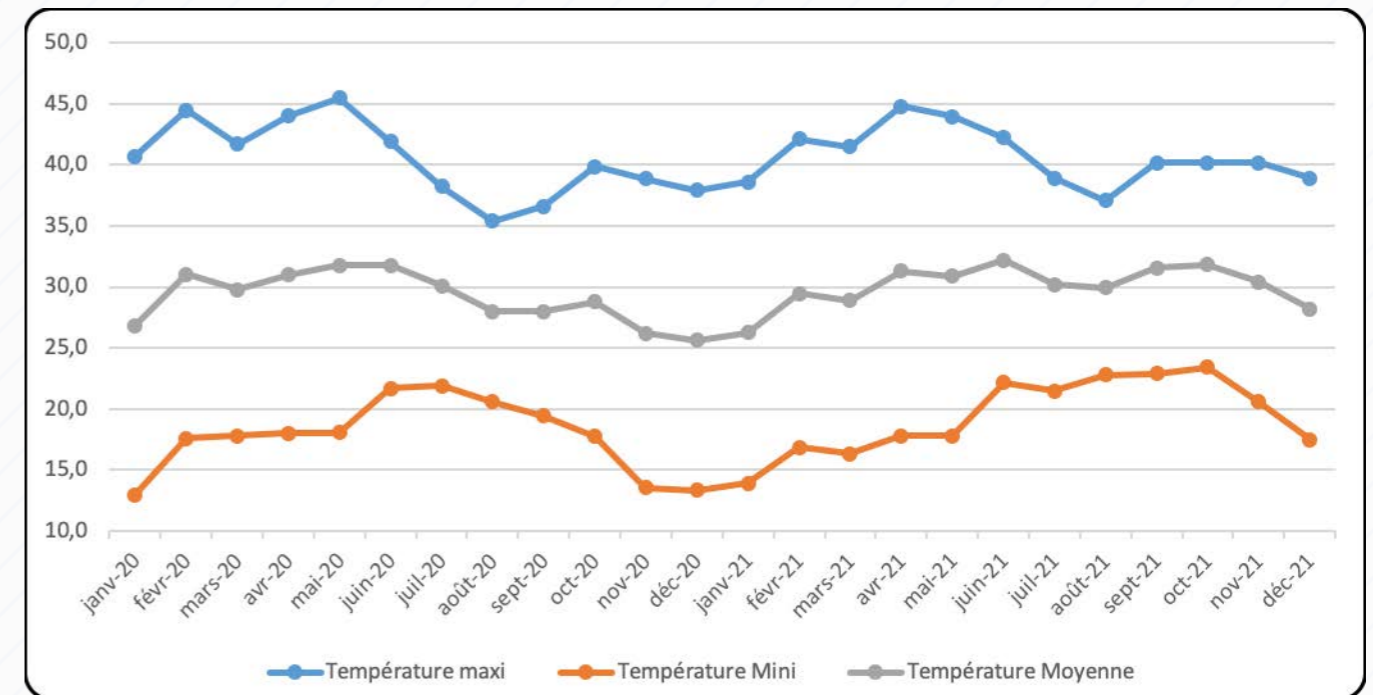
Définitions :

Température moyenne : Représente la moyenne de la température moyenne maximale et la température moyenne minimale.

Température moyenne maximale : Elle représente la moyenne de la température maximale des stations climatologiques.

Température moyenne minimale : Elle représente la moyenne de la température minimale des stations climatologiques.

Graphique III.2 : Evolution de la température



Source : ANACIM

SECTION F. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRE

Acquisition nette d'actifs financiers : résulte du solde entre la valeur de cession moins la valeur d'acquisition des actifs financiers.

Âge moyen : Il est la moyenne des âges de la population.

Aide familial : C'est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

Allocations familiales : elles sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

Assurance collective : contrat souscrit par une personne en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes.

Assurance dommages : police à travers laquelle l'assureur protège l'assuré et garantit un remboursement des dommages causés à ses biens par un tiers ou lors d'un sinistre ou d'un accident.

Assurance individuelle : contrat souscrit de sa propre initiative par un particulier.

Assurance-vie : police à travers laquelle la vie d'une personne peut être assurée par elle-même ou par un tiers. Pendant un certain nombre d'années, l'assuré verse des primes à la société d'assurance en échange d'une promesse de prestations qui seront servies à une date ultérieure.

Balance courante : la balance courante représente le solde des flux monétaires d'un pays liés aux échanges internationaux.

Bâti : regroupe les habitations (concessions) et les infrastructures et équipements (les aires de jeux, les établissements de santé, établissements scolaires, les marchés et infrastructures routières, etc.).

Branche d'activité : elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou fournissent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

Budget : C'est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Culture identitaire : elle désigne le temps passé à regarder la télévision, à regarder et à écouter des enregistrements audiovisuels, à lire et à utiliser un ordinateur et Internet.

Déficit budgétaire : c'est la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses globales de l'Etat.

Densité de la population d'une localité : c'est le rapport de l'effectif de la population de cette localité sur sa superficie.

Dépenses de fonctionnement : elles comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

Dépenses de personnel : elles correspondent à la rémunération des salariés.

Dons : ils sont composés des dons budgétaires et des dons en capital.

Entreprises formelles : Ce sont celles qui produisent des biens et services qui sont mis à la vente ou échangés, qui sont inscrites au registre des entreprises de leur pays de résidence et enregistrées auprès d'autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales et de la sécurité sociale) et qui sont en conformité avec les exigences légales en matière de comptabilité.

Espérance de vie à la naissance : c'est l'âge moyen auquel les sénégalais décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais espèrent vivre.

Etablissement de monnaie électronique : toute personne morale, autre que les banques, les établissements financiers de paiement et les systèmes financiers décentralisés, habilitée à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et dont les activités se limitent à l'émission et la distribution de monnaie électronique.

Etalement urbain : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Exploitation agricole : unité de production pouvant fournir des produits agricoles, ayant une gestion courante et indépendante et pouvant atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Fonction publique : elle désigne l'ensemble des agents, sous statut de droit public, travaillant pour une entité chargée d'une mission d'intérêt général.

Immatriculation au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA): elle concerne les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Immeuble : est considéré comme immeuble une maison à étage avec au moins cinq niveaux, rez-de-chaussée non pris en compte.

Indice Synthétique de Fécondité (ISF) : il représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.

Inflation : elle est définie comme étant une hausse généralisée des prix à la consommation, sur l'ensemble du spectre économique et sur plusieurs périodes consécutives.

Investissements Directs Etrangers (IDE) : c'est l'ensemble des investissements réalisés par des non résidents sur un territoire économique donné.

Laïque : Il désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Logement : c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, pailloles, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le logement est l'unité d'habitation occupée par un ménage.

Masse monétaire : elle est constituée de l'ensemble des billets et pièces, plus connus sous l'appellation monnaie fiduciaire, et des dépôts.

Ménage : Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

Ménage agricole : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche).

Milieu rural : il concerne les zones qui se situent en dehors des centres urbanisés comme les campagnes.

Milieu urbain : il concerne les zones urbanisées comme les villes et les agglomérations.

Parcelle : surface continue de terres déclarées par un agriculteur sur laquelle un seul groupe de culture est cultivé.

Poids démographique d'une région : il est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

Population en âge de travailler : Elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN).

Population vulnérable : C'est un groupe d'individus ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés.

Position Extérieure Globale Nette (PEGN) : est un relevé statistique du stock d'avoir et d'engagements financiers extérieurs à un moment donné.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Prime : prix que le preneur d'assurance doit payer à une société d'assurance pour pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance en cas de sinistre.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Produit intérieur brut : le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées

des producteurs résidant sur son territoire.

Rapport de dépendance : il mesure la taille de la population à charge par rapport à la population en âge de travailler.

Rapport de masculinité : il désigne le quotient entre le nombre d'individus de sexe masculin et celui de sexe féminin.

Recettes de l'Etat : elles sont formées des recettes fiscales, des dons et des autres recettes

Recettes fiscales : Elles désignent les recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et les services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes.

Rendement : quantité de végétaux récoltée par unité de surface dans un temps donné.

Revenu disponible par habitant : C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population.

Revenu national disponible brute (RNDB) : correspond à la somme des revenus des résidents d'une économie sur une période donnée. Il est égal au PIB, diminué des revenus primaires (revenus d'activité, revenus du patrimoine) et secondaires (transferts) à payer par les unités résidentes à des unités non-résidentes et augmenté des revenus primaires et secondaires à recevoir du reste du monde.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Secteur : il regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Secteur moderne : Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclut les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).

Solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Système financier décentralisé : une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

Taille des entreprises : Elle est définie selon le chiffre d'affaires. Une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions est considérée comme petite entreprise. Les moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions et inférieur à deux milliards. Les grandes entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards.

Taux brut de scolarisation (TBS) : c'est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un

cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisation, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 6 à 11 ans.

Taux d'autofinancement : C'est le rapport de l'épargne sur l'investissement (FBCF, variation de stock et acquisition d'objet de valeur).

Taux d'épargne : C'est le rapport de l'épargne sur le PIB.

Taux d'investissement : C'est le rapport de l'investissement sur le PIB.

Taux de mortalité : il correspond au nombre de décès rapportés à la population en une année.

Taux net de reproduction mesure le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en présence de la mortalité.

Valeur ajoutée : La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui permet d'évaluer la richesse créée à l'intérieur d'un pays par des unités résidentes au cours d'une période donnée (trimestre ou année). Elle est obtenue en faisant la différence entre la production et les intrants utilisés dans le processus. Ces derniers sont appelés les consommations intermédiaires de biens et services.



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie

 Rociade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL

 (+221) 33 869 21 39 Mail : statsenegal@ansd.sn

www.ansd.sn